



Municipalité de Saint-Claude
295, Route de l'Église, Saint-Claude (Qc) J0B 2N0

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION
MUNICIPALITE DE SAINT-CLAUDE

Le 24 février 2020

À la séance extraordinaire statutaire dûment convoquée le 29 janvier 2020 pour y être tenue le lundi 24 février 2020 à 20h à la salle du conseil. Et à laquelle sont présents :

Présences : **M. Hervé Provencher, Maire**

Mme. Suzanne Vachon, conseiller district no 1
M. Étienne Hudon-Gagnon, conseiller district 2
M. Yves Gagnon, conseiller district no 3
M. Marco Scrosati, conseiller district 4
M. Yvon Therrien, conseiller district 5
Mme Lucie Coderre, conseillère district 6

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

La directrice générale et la secrétaire-trésorière, G.M.A. France Lavertu, est aussi présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé (égalité de vote).

Le quorum du conseil est constaté, la séance est déclarée ouverte.

2020-02-27 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2020-274-05 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2008-274 DANS LE BUT D'AJOUTER AUX DOCUMENTS NÉCESSAIRES POUR UNE DEMANDE DE CERTIFICAT DE CHANGEMENT D'USAGE, UNE ATTESTATION DE CONFORMITÉ DE LA CORPORATION DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE DU QUÉBEC ET DE MODIFIER LE PRIX POUR UN CHANGEMENT D'USAGE DANS LES CAS DE RÉSIDENCES DE TOURISME

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Claude applique sur son territoire un règlement de permis et certificats et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 119 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu unanimement

Que soit adopté le projet de règlement numéro 2020-274-05, conformément aux dispositions des articles 119 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et des articles 445 et suivants du Code municipal.

ADOPTION : 6 POUR

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-274-05

VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2008-274 DANS LE BUT D'AJOUTER AUX DOCUMENTS NÉCESSAIRES POUR UNE DEMANDE DE CERTIFICAT DE CHANGEMENT D'USAGE, UNE ATTESTATION DE CONFORMITÉ DE LA CORPORATION DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE DU QUÉBEC ET DE MODIFIER LE PRIX POUR UN CHANGEMENT D'USAGE DANS LES CAS DE RÉSIDENCES DE TOURISME.

- CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la Loi à la municipalité de Saint-Claude;
- CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de modifier le règlement sur les permis et certificats
- CONSIDÉRANT qu'il paraît opportun de demander une attestation de conformité de la part de la Corporation de l'industrie touristique du Québec lors d'une demande de changement d'usage pour une résidence de tourisme;
- CONSIDÉRANT les vérifications qui doivent être faites pour un changement d'usage pour une résidence de tourisme, il est souhaitable d'augmenter le tarif de ce certificat exclusivement pour une résidence de tourisme;
- CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par Monsieur Yves Gagnon lors de la session du 3 février 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu unanimement

QUE le règlement numéro 2020-274-05 est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 5.3.3 du règlement sur les permis et certificats #2008-274 portant sur les documents requis pour l'obtention d'un certificat pour un changement d'usage est modifié par l'ajout, d'un 4^e sous-point de la manière suivante :

4) En plus des points précédents, lorsque la demande concerne une résidence de tourisme, l'attestation de conformité de la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) concernant la résidence de tourisme.

Article 3

L'article 6.1 du règlement sur les permis et certificats #2008-274 portant sur la tarification des permis et certificats est modifié au certificat de changement d'usage ou de destination de l'immeuble par l'ajout d'un tarif de 100 \$ lorsque le certificat concerne précisément une résidence de tourisme, le tout de la manière suivante:

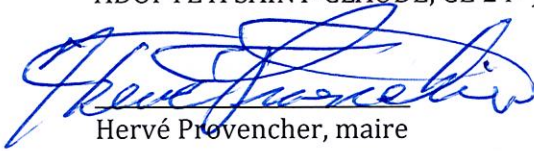
Certificat de changement d'usage ou de	10 \$
--	-------

destination de l'immeuble	100 \$ - Pour Résidence de tourisme
---------------------------	-------------------------------------

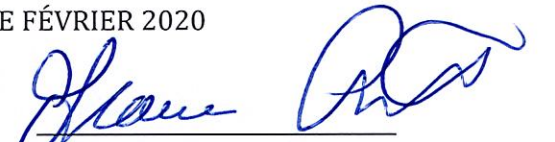
Article 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉ À SAINT-CLAUDE, CE 24^E JOUR DE FÉVRIER 2020



Hervé Provencher, maire



France Lavertu,
directrice générale et secrétaire-trésorière

VRAIE COPIE CERTIFIÉE CONFORME SOUS RÉSERVE DE L'APPROBATION DU LIBELLÉ FINAL DU PROCÈS VERBAL, ADOPTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LORS D'UNE PROCHAINE SÉANCE.

**EXTRAIT CONFORME,
CERTIFIÉ CE 25 FÉVRIER 2020**



.....
France Lavertu
Directrice générale et
secrétaire-trésorière, g.m.a

